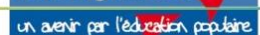




02800 BERTAUCOURT-EPOURDON



Le mot de la Présidente

Bienvenue à BERTAUCOURT EPOURDON,

Notre club est très heureux de vous accueillir dans notre commune, pour cette Assemblée générale du Comité départemental de l'UFOLEP.

L'association Multisport Bertaucourt est née par la volonté de reprendre l'athlétisme après un long arrêt. Sébastien MARCEL et moi-même sommes à l'initiative de ce projet. Voulant dynamiser le sport en milieu rural, avec l'aide de Florence BOCAHUT et d'autres, nous avons décidé de nous lancer en 2010.

Depuis notre club a pris de l'assurance, de l'ampleur, des initiatives, grâce aux dirigeants qui ont fait un gros travail, la mairie et nos adhérents...

Nos activités sont l'athlétisme, le cross, la course hors-stade et une section marche.

Notre association accueille des jeunes pour les amener à la compétition mais aussi pour toutes les valeurs éducatives que peut apporter notre sport. La relève ceux sont eux. A nous de leur donner cette envie de continuer et de s'investir. Elle accueille des marcheurs aussi dans un souci de prévention à la santé et surtout pour la convivialité. Et nos compétiteurs plus ou moins jeunes qui par leurs performances sont reconnus au niveau national chaque année.

Cette année 2015 a connu des moments difficiles suite aux décès de deux membres actifs du club, mais aura été également bien récompensée par une année riche en performance : 12 athlètes ont participé aux divers championnats nationaux dont 9 sont revenus avec des médailles.

Nous avons également organisé différentes épreuves UFOLEP :

- Le 8 mai course nature à Bellicourt
- Le 16 aout le kilomètre en côte de Bertaucourt
- Le 13 décembre le critérium départemental de cross à Bertaucourt.

Ces différentes manifestations seront reconduites chaque année.

Pour terminer, l'association MULTISPORT BERTAUCOURT EPOURDON vous souhaite une excellente saison sportive et vous remercie de votre présence ce soir.

Bonne soirée à tous

Cyndie FRAMBOURG

Présidente de l'association Multisport BERTAUCOURT-EPOURDON

Sommaire

Le mot du Président	1
Sommaire	1
Règlement de l'Assemblée Générale de l'UFOLEP Aisne	4
I. PREAMBULE.....	4
II. OBJET	4
III. ORDRE DU JOUR.....	4
IV. COMPOSITIONS.....	5
Avant l'assemblée générale	6
I. LES POUVOIRS.....	6
II. LES CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL.....	6
III. INSTRUCTIONS GENERALES	7
Déroulement de l'Assemblée générale	8
I. ACCES A LA SALLE	8
1. Avec voix délibérative	8
2. Avec voix consultative.....	8
3. A titre d'auditeur.....	9
II. CONTROLE DES POUVOIRS	9
III. DELIBERATIONS.....	9
IV. VOTES ET ELECTIONS.....	9
1. Les votes	9
2. Les élections.....	9
V. DEPOUILLEMENT	10

Annexes.....	11
Annexe A : Pouvoir	11
Annexe B1 : Qu'est ce que le Comité Directeur ?.....	12
Annexe B2 : Candidature au Comité directeur Départemental UFOLEP 02	13
Annexe C : Demande pour l'organisation de la prochaine assemblée générale	14
Annexe D : Fiche de réservation pour le repas (ouvert à tous).....	15
Annexe E : Candidature des Mandaté(s) aux assemblées générales.....	16
Rappel : Récompenses sportives et honorifiques et plan de situation	17

Règlement de l'Assemblée Générale de l'UFOLEP Aisne

I. PREAMBULE

Ce règlement de l'Assemblée Générale de l'UFOLEP Aisne a été élaboré conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur de l'UFOLEP - Aisne.

II. OBJET

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale de l'UFOLEP. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux associations affiliées par l'intermédiaire des publications UFOLEP.

III. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire, fixé par le Comité Directeur, comprend :

- Accueil des participants à l'Assemblée Générale
- Emargement, remise des bulletins de vote
- Présents/Excusés
- Présentation des candidats au Comité directeur
- Vote des associations présentes et représentées
- Mot d'accueil par la présidente de l'association Multisport BERTAUCOURT EPOURDON
- Le rapport moral
- Le rapport d'activité et d'orientation
- Le rapport financier
- Le rapport du vérificateur aux comptes (la commission départementale de contrôle des finances présente un rapport écrit)
- Election du vérificateur aux comptes et validation par l'Assemblée
- Proposition part UFOLEP 02 et UFOLEP Picardie licences 2016/2017
- Elections des mandaté(e)s pour les votes des Assemblées Régionales et Nationales UFOLEP
- Questions diverses

- Election du Président par les membres du Comité directeur et validation par l'Assemblée Générale
- La remise des récompenses honorifiques
- Les discours des personnalités présentes
- La remise des récompenses sportives
- Le Vin d'Honneur offert par la Mairie de BERTAUCOURT EPOURDON

IV. COMPOSITIONS

L'Assemblée Générale se compose des représentants d'associations dûment mandatés des groupements affiliés à l'UFOLEP. Ces représentants majeurs et jouissants de leurs droits civiques doivent être régulièrement licenciés dans une association appartenant au comité départemental de l'UFOLEP-Aisne.

Ils sont mandatés par leur association et disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées par le comité départemental entre le 1er septembre et le 31 août de l'année sportive précédent l'Assemblée Générale selon le barème suivant : Les associations affiliées disposent chacune d'un nombre de voix égal au nombre de leurs licenciés de l'année sportive précédent l'assemblée générale.

Chaque licencié à titre individuel dispose d'une voix.

Avant l'assemblée générale

I. LES POUVOIRS

Le pouvoir doit être signé du Président de l'association.

Les pouvoirs seront acceptés jusqu'au 26 Février 2016 dernier délai.

Chaque association mandate à l'Assemblée Générale un représentant régulièrement licencié UFOLEP.

II. LES CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

Se référer aux articles 4 des statuts

Election complémentaire au Comité directeur. Les candidats seront élus à bulletin secret pour une durée d'un an.

Le Comité UFOLEP départemental est administré par un comité directeur départemental de 9 à 30 membres.

Les membres seront élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour une durée de 4 ans sont rééligibles.

Il est rappelé que les candidatures sont posées à titre individuel, elles doivent recevoir l'avis motivé de leur association.

III. INSTRUCTIONS GENERALES

En application des diverses dispositions précédentes, les associations adresseront à l'UFOLEP départementale :

- Les Pouvoirs Annexe A
- La fiche de candidature au Comité Directeur UFOLEP Aisne Annexe B
- La fiche de candidature pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2016 Annexe C
- La fiche de réservation pour le repas (ouvert à tous) Annexe D
- La fiche de candidature des mandaté(e)s aux Assemblées Générales
Régionales et Nationales Annexe E

Déroulement de l'Assemblée générale

I. ACCES A LA SALLE

1. Avec voix délibérative

- Le représentant dûment mandaté de chaque association

2. Avec voix consultative

- les membres d'honneur
- les membres du comité directeur départemental UFOLEP
- les membres du comité directeur départemental USEP
- les membres de la commission de contrôle des finances
- les représentants du conseil d'administration de la Ligue de l'Enseignement Aisne.
- le président et le délégué du comité régional de Picardie
- les représentants des commissions sportives départementales et régionales
- le délégué de l'UFOLEP et de l'USEP départemental
- sous réserve de l'autorisation du président départemental, les agents rétribués de l'UFOLEP.
- le président de l'UFOLEP nationale ou son représentant

3. A titre d'auditeur

- Tout licencié UFOLEP peut également assister, en qualité d'auditeur, à l'Assemblée Générale, à la condition qu'il soit porteur de la licence de l'année en cours.
- Les invités du comité directeur départemental et toute personne invitée ou convoquée par le président de l'UFOLEP-Aisne.
- Les accompagnateurs et accompagnatrices.

II. CONTROLE DES POUVOIRS

La vérification des pouvoirs et de la licence du représentant est assurée à l'entrée de la séance (article 18 du règlement intérieur)

III. DELIBERATIONS

Seuls les représentants dûment mandatés ont voix délibérative.

IV. VOTES ET ELECTIONS

1. Les votes

Les votes Pour – Contre - Abstention sur le rapport moral, rapport d'activité, rapport d'orientation et les rapports financiers seront effectués à main levée.

2. Les élections

- Comité directeur départemental (cf. règlement intérieur) : l'élection se fera à bulletin secret ; les membres sont élus à la majorité relative des voix des membres présents par un seul tour de scrutin.

Le vote par procuration ou par correspondance n'est pas admis.

Les candidats et candidates au comité directeur départemental figureront sur une liste unique où les noms seront classés par ordre alphabétique et porteront éventuellement les mentions « féminine », « jeune » ... et la mention « candidat sortant ».

Une fois le dépouillement fait, les sièges prévus aux statuts seront attribués en commençant obligatoirement par les catégories dont le nombre de postes à pourvoir est le plus faible, et en fonction du nombre de voix obtenues dans chaque catégorie.

Lorsqu'un candidat n'est pas élu au titre d'une catégorie, ses voix sont décomptées avec celles du droit commun.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus jeune est proclamé élu.

Tout siège non attribué reste vacant jusqu'à la plus proche Assemblée Générale.

V. DEPOUILLEMENT

Une commission de scrutateurs (fournie par le club recevant l'Assemblée Générale), constitué autour d'un responsable désigné par le comité directeur départemental, effectuera les opérations relatives aux votes et au dépouillement :

- Le contrôle des urnes,
- L'émargement des votants
- Le dépouillement
- La tenue des feuilles de résultats.

La condition pour participer à cette commission : NE PAS ETRE CANDIDAT(E)

Annexes

Annexe A : Pouvoir

A retourner à l'UFOLEP pour le **26 Février 2016**, dernier délai

L'association : _____

N° Affiliation 002 -

Disposant de voix

Ne pouvant pas participer à l'Assemblée Générale

Donne pouvoir à

☐ Melle ☐ Mme ☐ M.

NOM : _____

Prénom : _____

Pour la représenter.

Signature du Président

Fait à _____,

Signature et cachet de l'association :

Le / /

Annexe B1 : Qu'est ce que le Comité Directeur ?

En mars 2013, a eu lieu le renouvellement du * comité directeur UFOLEP.

Mais qui sont les membres du Comité directeur ?

Les membres du Comité directeur sont des bénévoles volontaires, élus par le comité départemental, lors de l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de 4 ans.

Le Président de l'UFOLEP départemental est, quant à lui, élu à la fin de l'Assemblée Générale par le nouveau Comité directeur et validé en assemblée générale.

Qu'est-ce que le Comité départemental ?

Il s'agit de l'ensemble des associations affiliées à l'UFOLEP.

Comment postuler au Comité directeur ?

Après avoir reçu le dossier d'appel à candidature, le Président ou le Correspondant de l'association, en fait part aux adhérents qui proposent leur candidature, validée par le Comité directeur.

Comment est élu le bureau du Comité directeur ?

Le Comité directeur se réunit un mois après l'assemblée pour élire les 7 membres du bureau : les vices présidents (2), le trésorier et son adjoint, le secrétaire et le secrétaire adjoint et deux membres.

Quel est le rôle du Comité directeur ?

Le Comité directeur propose un projet lors de l'assemblée générale. Ce projet définit les orientations de l'UFOLEP départemental, décline les actions à venir, organise les manifestations multisports.

Le Comité directeur désigne les Commissions Techniques Départementales (CTD) des différentes disciplines, adopte ou pas les comptes rendus, les décisions prises et veille à l'application de ces contenus. Les membres du Comité directeur doivent communiquer les décisions du comité aux adhérents.

Qui est le délégué ?

Le délégué est employé par l'UFOLEP Aisne et développe, coordonne, gère les activités du comité départemental sous la responsabilité et dans le respect des orientations du Comité directeur.

** Renouvellement qui doit avoir lieu avant le 31 mars, suivant les Jeux Olympiques d'été.*

Annexe B2 : Candidature au Comité directeur Départemental UFOLEP 02

A retourner à l'UFOLEP pour le **26 Février 2016**, dernier délai

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : Mail : _____

Profession : _____ N° licence UFOLEP : 002-

Diplôme d'éducateur sportif : ☐ Non ☐ Oui – Lequel : _____

Juge ou arbitre : ☐ Non ☐ Oui – Activité : _____

Déclare poser ma candidature à l'élection au Comité Directeur Départemental

Au titre de,

☐ 1 – Masculin ☐ 2 – Féminines ☐ 3 - Médecin

Activités ou responsabilités exercées ou ayant été exercées

Au sein de l'association :

Hors mouvement (CROS / CDOS / OMS) :

Signature du Président

Fait à _____,

Le / /

Signature et cachet de l'association :

Annexe C : Demande pour l'organisation de la prochaine assemblée générale

A retourner à l'UFOLEP pour le **26 Février 2016**, dernier délai

Cahier des charges :

- Disposer d'une salle permettant d'accueillir un minimum de 100 personnes
- Avoir la capacité d'organiser un buffet pour une soixantaine de personnes
- Assurer l'accueil et le bon déroulement de la soirée.

Fiche de candidature pour l'organisation de la prochaine AG

L'association : _____

Représentée par _____

Donc le siège est situé à l'adresse _____

Téléphone : Mail : _____

Signature du Président

Fait à _____,

Signature et cachet de l'association :

Le / /

Annexe D : Fiche de réservation pour le repas (ouvert à tous)

A retourner à l'UFOLEP pour le **26 Février 2016**, dernier délai

Menu :

- Buffet froid
- Boissons comprises

☐ Melle	☐ Mme	☐ M.
Nom : _____		Prénom : _____
L'association : _____		

Retient

☐ ☐ ☐ places pour le repas qui suivra l'Assemblée Générale

Ci-joint,

Un chèque de , € (15,00 € × personnes), libellé à l'ordre de
l'UFOLEP 02

Signature,

Fait à _____,

Signature :

Le / /

Annexe E : Candidature des Mandaté(s) aux assemblées générales

A retourner à l'UFOLEP pour le **26 Février 2016**, dernier délai

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : □□ / □□ / □□□□ Lieu de naissance : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : □□ □□ □□ □□ □□ Mail : _____

Profession : _____ N° licence UFOLEP : 002-□□□□□□□□

Déclare pose ma candidature pour être mandaté(e) aux Assemblées Générales

☐ Régionales ☐ Nationales

Signature du Président

Fait à _____,

Le □□ / □□ / □□□□

Signature et cachet de l'association :

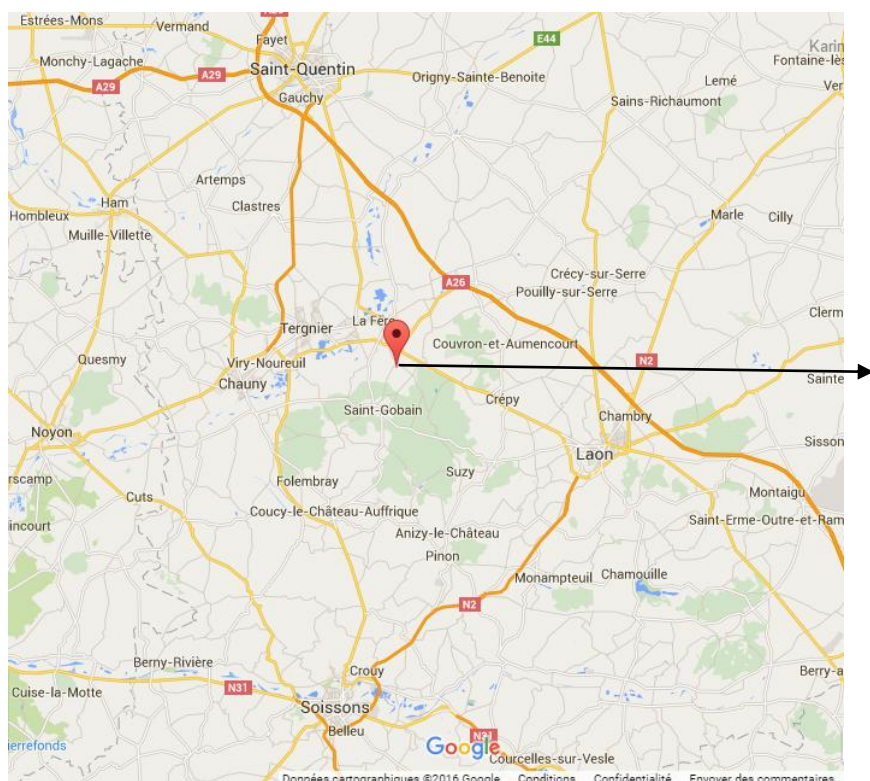
Rappel : récompenses sportives et honorifiques

Certains licencié(e)s vont recevoir une invitation dans le cadre des cérémonies de remise de récompenses. Pour prétendre à une récompense, la présence du licencié(e) lors de l'Assemblée Générale est impérative (sauf cas de force majeure).

Merci d'en prendre note,

Le Comité directeur UFOLEP Aisne

Plan de situation



Salle communale, Grand Place



02800 BERTAUCOURT-EPOURDON